

Communauté de Communes Buëch Devoluy

- [Aspremont](#)
- [Aspres-sur-Buëch](#)
- [La Beaume](#)
- [Chabestan](#)
- [Chateauneuf d'Oze](#)
- [Le Dévoluy](#)
- [La Faurie](#)
- [Furmeyer](#)
- [La Haute-Beaume](#)
- [Manteyer](#)
- [Montbrand](#)
- [Montmaur >>](#)
- [Oze >>](#)
- [Rabou >>](#)
- [La Roche des Arnauds >>](#)
- [Le Saix >>](#)
- [St Auban d'Oze](#)
- [St Julien-en-Beauchêne](#)
- [St Pierre-d'Argençon](#)
- [Veynes](#)

hiver- neige

hiver route Chabestan

Contact Photothèque Marchés publics Intranet

- [La CCBD >>](#)
- [Tourisme >>](#)

- [économie >>](#)
- [Culture >>](#)
- [Social >>](#)
- [Environnement >>](#)
- [Côté pratique >>](#)

Côté pratique

- [Déchets](#)
 - [Le compostage](#)
 - [Le règlement de collecte des déchets ménagers](#)
 - [Les déchèteries](#)
 - [Déchèterie du Boutariq](#)
 - [Déchèterie du Dévoluy](#)
 - [Le savez-vous ?](#)
 - [Tournée de ramassage des ordures ménagères](#)
 - [Collecte des encombrants](#)
 - [Les points propres](#)
 - [DASRI - Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux](#)
 - [Consignes en images](#)
- [Crèche multi-accueil "Pitchouns du buech"](#)
- [Pôle petite enfance, "Chamousset"](#)
 - [Crèche multi accueil](#)
 - [le Relais Assistant Maternel](#)
 - [LAEP](#)
- [Pôle petite enfance Dévoluy](#)
 - [Multi-accueil "Les Loupiots"](#)
 - [Garderie "Les p'tits lutins" Superdévoluy](#)
 - [Garderie "Les p'tits loups" à La Joue du Loup](#)
- [Pôle Petite Enfance Aspres-sur-Buëch](#)
- [Les horaires](#)
- [Rivière](#)
- [MSAP](#)
- [Rando](#)
- [Prévention](#)
- [Publications](#)
 - [Rapports d'activités](#)
 - [infos tri](#)
 - [plaquette CISPD](#)
 - [confluence de talents](#)
 - [Journal de la CCBD](#)
- [Recrutement](#)
- [egalement sur le territoire](#)
- [Prévention](#)
- [Côté pratique](#)

- [Accueil](#)

Image: James Gathany, CDC

Mesures préventives contre les moustiques, domestiques ou communs

Le département des Hautes-Alpes est le seul département de la région PACA non concerné par le moustique tigre vecteur de maladies tropicales (dengue et chikungunya).

Une surveillance de ce moustiques est réalisée depuis 2 ans à l'aide de pièges pondoirs sur 8 communes urbaines du département. Jusqu'à maintenant les pièges ont tous été négatifs.

Il faut noter que les mesures préventives contre le moustique tigre et le moustique commun sont identiques car ceux-ci occupent la même niche écologique en proximité des habitations.

(source : ARS des Hautes-Alpes),(Image: larves de moustiques de James Gathany, CDC)

[Document PDF Mesures préventives](#)

Prévention contre les vols par effraction et les cambriolages

Quelques informations à avoir en mémoire :

- **80 % des cambrioleurs passent par la porte d'entrée.**
- **Un cambrioleur abandonne au-delà de 5 minutes de vaines tentatives.**
- **8 vols sur 10 ont lieu la journée.**

Dix conseils utiles pour se protéger

- Trop souvent, le portail, la porte d'entrée ou du garage des maisons ne sont pas verrouillés ce qui facilite le travail des cambrioleurs.
- Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux.
- De nuit ne laissez pas les volets et fenêtres entre-ouverts au rez de chaussée.
- Un système d'éclairage de l'extérieur par détection de mouvements suffit parfois à dissuader.
- Installez une alarme. Si vous êtes bricoleur, des solutions simples, peu onéreuses très efficaces existent.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason ni dans ou sous un vase.
- Si vous vivez seule, évitez de le signaler sur votre boîte aux lettres ou sur votre porte (prénom féminin, Madame ou Mademoiselle).
- Installez sur votre portail un autocollant “cette maison est équipée d'une alarme”
- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un œilleton, d'un entrebâilleur.

- Soyez vigilant au contact des démarcheurs à domicile et autres personnes étrangères au village. Relever l'immatriculation de leur véhicule.
- Préparer une liste avec les numéros de téléphone d'urgence à appeler en cas de perte ou de vol de chèquiers ou de carte bancaire. Vous gagnerez un temps qui peut être précieux.
- Photographiez vos meubles, objets de valeur, et relevez les marques et numéros de votre matériel Hi-Fi. Cela sera également utile pour votre assureur.

En cas d'absence prolongée

- Avisez vos proches et un voisin de votre départ. Demandez leur d'ouvrir régulièrement les volets et de relever le courrier. Pour la nuit, utilisez un programmateur électrique ou une veilleuse.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant votre absence, transférez vos appels.
- Signalez vous à la gendarmerie dans le cadre des opérations "tranquillité vacances"

En cas de cambriolage

- Prévenez immédiatement la gendarmerie et ne touchez à rien, vous risqueriez d'effacer des traces très utiles.
- [Plan du site](#)
- [Mentions légales](#)
- [Accueil](#)
- [Intro](#)
- [Haut de page](#)

[Carte communauté de communes](#)

Pour vous abonner indiquez votre mail ci-dessous et cliquez sur inscription

[INSCRIPTION](#) [Désinscription](#)